



PREVENTION : DES MESURES ESSENTIELLES

- M**aintenir une vigilance accrue en période de sensibilité du bétail, tout particulièrement au moment des naissances, et pas seulement pour les premières mises bas.
- P**rocéder à l'enlèvement rapide des cadavres aux abords des bâtiments d'élevage et à proximité d'animaux vulnérables dans les troupeaux.
- N**'utiliser pour les dépôts de cadavres que des **placettes installées conformément à la réglementation, et après autorisation**. Pour en assurer une bonne gestion et une utilisation régulière par les éleveurs, ces placettes doivent être d'accès facile.
- F**avoriser l'éloignement des oiseaux par la présence de l'homme ou/et d'un chien de troupeau, afin de diminuer d'autant le risque d'atteinte aux bêtes vulnérables..



www.oncfs.gouv.fr



OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE

DELEGATION INTERREGIONALE SUD-OUEST

18 rue Jean Perrin - Actisud Bâtiment 12
31000 TOULOUSE / Tél : 05.62.20.75.55

SERVICE DEPARTEMENTAL ONCFS DES PYRENEES ATLANTIQUES

Place de la Tour - 64160 MORLAAS / Tél : 05.59.12.01.72

SERVICE DEPARTEMENTAL ONCFS DES HAUTES PYRENEES

Villa Camalou - RN 21 - Saux - 65100 LOURDES / Tél : 05.62.94.55.10

SERVICE DEPARTEMENTAL ONCFS DE L'ARIEGE

32 avenue du général De Gaulle
09000 FOIX / Tél : 05.61.65.63.44

SERVICE DEPARTEMENTAL ONCFS DE LA HAUTE GARONNE

18 rue Jean Perrin - Actisud Bâtiment 12
31000 TOULOUSE / Tél : 05.62.20.75.57

SERVICE DEPARTEMENTAL ONCFS DE L'AUDE

Z.A.de Sautès le bas - 5 rue de l'industrie
11800 TREBES / Tél : 04.68.24.60.49

SERVICE DEPARTEMENTAL ONCFS DES PYRENEES ORIENTALES

2 allée Hector Capdellayre
66300 THUIR / Tél : 04.68.53.01.81

sdXX@oncfs.gouv.fr (XX : N° de département)

DIRECTIONS REGIONALES DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT

DREAL AQUITAINE

Cité administrative - rue Jules Ferry - Boite 55
33090 BORDEAUX CEDEX / Tél : 05.56.24.88.22

DREAL MIDI-PYRENEES

Cité administrative - Bâtiment G
1 rue de la cité administrative CS 80002
31074 TOULOUSE CEDEX 9 / Tél : 05.61.58.50.00

PARC NATIONAL DES PYRENEES

2 rue du IV septembre
65007 TARBES CEDEX / Tél : 05.62.54.16.40

ONCFS - DIR sud-ouest - Crédit photo : ONCFS - S. DUCHTEAU / K. FOUILCHE - Conception : DIR SO - CT Réalisation : - Imprimerie xxx.



COHABITATION Vautour fauve et Eleveurs DANS LES PYRENEES



LE VAUTOUR FAUVE

Le Vautour fauve (*Gyps fulvus*) est un charognard qui contribue à l'élimination des cadavres dans la nature, aux côtés d'autres grands rapaces comme le Gypaète barbu, le Vautour moine, le Vautour percnoptère, ou encore l'Aigle royal. Présent dans les Pyrénées depuis l'antiquité, le Vautour fauve est protégé depuis 1976.

La place qui lui est dévolue a contribué de tout temps à en faire un partenaire des éleveurs de bétail dans une relation jugée "gagnant / gagnant" pour l'équarrissage naturel.

Sa silhouette particulière et de larges zones de couleur claire le différencient bien du Vautour moine.



Charognard grégaire et sauvage, il recherche des cadavres en de longs vols planés, et en association avec les autres Vautours.



Il est aujourd'hui dans un bon état de conservation aux niveaux français et européen. Certaines menaces doivent toutefois être encore maîtrisées, comme le poison, les collisions, les électrocutions et autres destructions directes.



LE POINT SUR LES CONSTATS

Les constats (ONCFS, PNP) et les expertises vétérinaires réalisés depuis 1993 ont pris une véritable ampleur à partir de 2003, en raison de la fermeture des charniers industriels espagnols, puis sont revenus à la baisse depuis ces cinq dernières années. Les Pyrénées Atlantiques sont le département où la question du Vautour fauve se pose avec le plus de sensibilité.



Les expertises ont permis d'attester du rôle du Vautour dans la mortalité du bétail dans 16 % des constats déclarés en 2012, majoritairement sur des animaux affaiblis ou blessés, et en l'absence de berger.

RESTAURATION DU LIEN ELEVEUR / VAUTOUR FAUVE

Les populations de Vautours sont vulnérables lorsqu'elles dépendent exclusivement de l'élevage extensif. Dans les Pyrénées, la responsabilité du Vautour fauve dans la perte de bétail domestique a été reconnue par des scientifiques dès la fin des années 2000. Phénomène marginal, il n'en est pas moins traumatisant pour l'éleveur.

Le fonctionnement naturel des populations de Vautour fauve et l'élevage extensif sont complémentaires : Ainsi, en dehors des zones de montagne où les cadavres peuvent être abandonnés sur place, la mise en oeuvre de placettes d'équarrissage naturel autogérées par les éleveurs eux-mêmes apparaît comme la stratégie à privilégier, les apports ciblés restant sous le contrôle du Préfet et des services de l'Etat.

L'implantation des placettes : Tout en respectant les milieux naturels et leurs spécificités, l'emplacement des zones de dépôt des cadavres doit se faire en considération de certains points essentiels :

- > Accord et engagement d'éleveurs - gestionnaires volontaires
- > Absence d'exploitation à proximité
- > Absence de bétail potentiellement vulnérable aux alentours (bergerie, abri...)
- > Absence de source d'eau proche
- > Absence d'espèce sauvage sensible

Les apports : Ils doivent être ciblés en fonction des objectifs de conservation de l'espèce, en accord avec les éleveurs et les scientifiques, enregistrés et contrôlés de façon aléatoire dans une optique sanitaire de tenue du site. Leur traçabilité est un élément important du bon fonctionnement des placettes de dépôt de cadavres.